



Mardi 1^{er} novembre 2016

Aux parents de : _____

Chers parents

Votre enfant n'est pas inscrit au service de dîner de l'école. Il dîne donc à la maison, à la cafétéria du PEYO ou à un autre endroit dans le quartier.

L'école ne surveille pas et ne supervise pas votre enfant si celui-ci ne dine pas dans l'école.

Si votre enfant dîne dans le parc, dans le Complexe William Hingston, dans la cafétéria du PEYO, il est en contact avec des adultes inconnus. L'école ne peut pas assurer sa sécurité, et il n'a pas d'adulte à qui se référer en cas de besoin.

Si votre enfant dîne à la maison, **il ne peut rentrer dans la cour d'école avant 12:40h.**

Selon la Loi de la protection de la jeunesse, les parents sont responsables d'assurer la surveillance de leur enfant en tout temps jusqu'à l'âge de 12 ans. Si votre enfant est seul et qu'il n'y pas d'adultes pour le surveiller entre **11h20 et 12h40**, nous vous recommandons alors de l'inscrire au service de dîner de l'école pour vous assurer de sa sécurité.

Si vous avez des questions, nous vous invitons à communiquer avec l'école.

Nous vous remercions de signer cette lettre et de la retourner à l'école via le sac d'école de votre enfant.

Marie Péloquin
Directrice

⇒ **Copie en anglais au verso**

À retourner à l'école

J'ai pris connaissance de cette lettre

Nom de l'élève : _____

Signature des parents : _____

Je vais inscrire mon enfant au service de dîner. Je vais contacter la responsable.





Monday, November 01

To the parents of : _____

Dear parents

You haven't registered your child for the lunch program at school. Therefore, your child eats at home, at the PEYO cafeteria or elsewhere in the neighbourhood.

It is important that you know that **the school does not supervise or check on your child** when he/she is not registered for the lunch program at school. Your child is under your responsibility,

When your child eats without supervision in the park, at the PEYO cafeteria, in the William Hingston Complexe , he/she is in contact with strangers and the school cannot assure his/her safety.

When your child eats at home, **he/she can not enter the schoolyard before 12 :40h.**

According to the Youth Protection law, parents are responsible for the supervision of their child at all times, until the age of 12 years old. If you cannot assure the adequate supervision of your child during lunchtime, we recommend that you register him/her for the lunch program at school in order to assure his/her safety.

If you have any questions regarding this, you are welcome to communicate with the school.

Thank-you for signing this letter. Please put it in your child's schoolbag so that it can be returned to us in a timely fashion.

Marie Péloquin
School Director

To be returned to school

I acknowledge the receipt of this letter

Name of student : _____

Parent's signature : _____

I will contact the responsible of daycare to register my child to the lunch supervision

